



***AXA PRIVATE EQUITY, INVESTISSEUR DE LONG TERME AU CAPITAL DE  
CARBONE LORRAINE***

Paris, le 10 juillet 2008 – Carbone Lorraine et AXA Private Equity se félicitent de l'entrée d'AXA Private Equity, au capital de Carbone Lorraine en tant qu'investisseur de long terme, afin de soutenir la stratégie et la croissance de Carbone Lorraine. AXA Capital Fund L.P. (« AXA Capital »), un fonds d'investissement conseillé par AXA Private Equity et Maignon Développement 3, une société gérée par AXA Private Equity, détiennent ensemble 10,50% du capital de Carbone Lorraine.

Un accord a été conclu afin de définir les droits et obligations applicables dans le cadre de cette prise de participation. Il inclut notamment des engagements sur la pérennité et le caractère amical de l'investissement dans Carbone Lorraine. La société devrait accueillir avant la fin de l'année un représentant d'AXA Private Equity au sein de son Conseil d'administration et soutiendra la nomination d'un second administrateur, en cas de franchissement du seuil de 15% du capital.

Cet accord, qui prendra fin le 30 juin 2012, autorise notamment AXA Private Equity à augmenter sa participation jusqu'à 22,5% du capital et prévoit une auto-limitation à 35% du quorum des droits de vote exerçables en assemblée générale de Carbone Lorraine.

Sauf en cas de circonstances particulières, AXA Private Equity s'est engagé à conserver sa participation dans Carbone Lorraine jusqu'au 30 juin 2010.

Un résumé des principales stipulations de l'accord est joint au présent communiqué.

Selon Claude Coccozza, Président-Directeur Général de Carbone Lorraine, « cette prise de participation au capital de Carbone Lorraine, menée par un investisseur ayant des objectifs de création de valeur ambitieux, constitue un signal extrêmement positif pour Carbone Lorraine. Cette opération apporte une validation claire de notre stratégie. Je me réjouis qu'AXA Private Equity accorde sa confiance au Conseil d'administration et ait pris la décision d'accompagner le développement du groupe sur la durée en étant représenté au conseil. »

Dominique Gaillard, membre du Directoire d'AXA Private Equity a déclaré : «Cet investissement significatif au capital de Carbone Lorraine est motivé par le souhait de soutenir dans la durée la mise en œuvre de la stratégie de création de valeur poursuivie par Carbone Lorraine, notamment à travers sa politique de croissance rentable. »

## **Résumé des principales stipulations de l'accord**

Ce qui suit est un résumé de l'accord conclu entre Carbone Lorraine et AXA Capital Fund L.P. (« AXA Capital »), un fonds d'investissement conseillé par AXA Private Equity :

### *Gouvernance*

Carbone Lorraine s'est engagée à soutenir la nomination d'un représentant d'AXA Capital Fund L.P. (« AXA Capital ») au Conseil d'administration avant le 31 décembre 2008, et d'un deuxième représentant dans les plus brefs délais suivant le franchissement de seuil de 15% du capital de Carbone Lorraine, et en tout état de cause à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008 si ce franchissement intervient avant cette assemblée. Un représentant d'AXA Capital sera également accueilli aux comités établis par le Conseil d'administration.

### *Plafonnement de la participation en capital*

AXA Capital s'est engagé à ne pas franchir, seul ou de concert, le seuil de 22,5% du capital Carbone Lorraine et à ne pas déposer d'offre publique sans la recommandation préalable et favorable du Conseil d'administration.

Cet engagement sera caduc en cas de : (i) dépôt d'une offre publique par un tiers ; (ii) franchissement du seuil de 15% par un ou plusieurs tiers agissant de concert, ou déclaration par un ou plusieurs tiers agissant de concert de leur intention de prendre le contrôle de Carbone Lorraine ; (iii) offre publique ou opération sur le capital de Carbone Lorraine sollicitée par Carbone Lorraine, autre que dans le cadre habituel des émissions de titres par appel public à l'épargne ; (iv) réorientation stratégique majeure non approuvée par les représentants d'AXA Capital au Conseil d'administration ; (v) si le conseil d'administration de Carbone Lorraine ou son président autorise AXA Capital à franchir le seuil de 22,5% ; ou (vi) si la moyenne pondérée par les volumes du cours des actions de Carbone Lorraine, sur une période de 20 jours de négociation consécutifs, est inférieure à 75% du coût moyen pondéré d'acquisition de la participation d'AXA Capital dans Carbone Lorraine.

### *Auto-limitation des droits de vote*

AXA Capital s'est engagé à auto-limiter à 35% du quorum le pourcentage de ses droits de vote exerçables en assemblée de Carbone Lorraine. Les cas de caducité de cet engagement sont les mêmes que ceux de l'engagement d'AXA Capital de plafonner sa participation. En outre, cet engagement cessera de plein droit si (i) un actionnaire ou un groupe d'actionnaires agissant de concert se présente en assemblée générale avec un pourcentage de voix, y compris à l'aide de pouvoirs, supérieur à 30% (après application de l'auto-limitation d'AXA Capital à 35%) ou (ii) en cas de dépôt d'une offre publique par un tiers ou par AXA Capital avec la recommandation favorable du Conseil d'administration de Carbone Lorraine.

### *Inaliénabilité*

AXA Capital s'est également engagé à ne pas transférer tout ou partie de sa participation jusqu'au 30 juin 2010.

Cet engagement sera caduc en cas de : (i) franchissement du seuil de 20% par un ou plusieurs tiers agissant de concert ; (ii) dépôt d'une offre publique d'achat non contestée par le Conseil d'administration de Carbone Lorraine, ou dépôt d'une offre publique d'échange (ou mixte), contestée ou non, étant précisé, toutefois, que jusqu'à la réouverture d'une telle offre, AXA Capital s'interdit d'apporter ses actions à toute offre publique d'échange (ou mixte) qui n'aurait pas fait l'objet d'une recommandation favorable du Conseil d'administration de Carbone Lorraine ; (iii) en cas de réouverture d'une offre publique, contestée ou non ; (iv) révocation ou démission du Président du Conseil d'administration sans que son remplaçant

n'ait été approuvé par AXA Capital; (v) réorientation stratégique majeure non approuvée par AXA Capital; (vi) si la moyenne pondérée par les volumes du cours des actions de Carbone Lorraine, sur une période de 20 jours de négociation consécutifs, est inférieure à 75% du coût moyen pondéré d'acquisition de la participation d'AXA Capital dans Carbone Lorraine ; (vii) en cas de dégradation significative des résultats ou des perspectives de Carbone Lorraine ; (viii) en cas de cession aux affiliés d'AXA Capital; ou (ix) si la cession est autorisée par le Conseil d'administration de Carbone Lorraine ou par son Président.

#### *Cession ordonnée des titres*

Sauf en cas d'offre publique, AXA Capital s'est engagé à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5% ou plus du capital de Carbone Lorraine à un investisseur identifié (ou aux personnes qui, à la connaissance d'Axa Capital, agissent de concert avec lui). Toute cession par AXA Capital de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de Carbone Lorraine. AXA Capital informera préalablement Carbone Lorraine de toute cession d'actions.

#### *Durée et résiliation de l'accord*

L'accord prendra fin le 30 juin 2012. Il prendra fin de plein droit par anticipation au jour où AXA Capital franchit à la baisse le seuil de 10% du capital ou des droits de vote de Carbone Lorraine. Si l'accord prend fin par anticipation, le dispositif de cession ordonnée de titres de Carbone Lorraine demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2012. À l'expiration de ce terme, AXA Capital demeurera tenu par les restrictions de cession de titres de Carbone Lorraine tant qu'elle détiendra plus de 10% du capital de Carbone Lorraine. AXA Capital sera délié de plein droit de ses engagements en cas de manquement par Carbone Lorraine à ses propres engagements aux termes de l'Accord, ou dans le cas où le ou les représentants d'AXA Capital ne sont pas désignés au Conseil d'administration de Carbone Lorraine dans les délais convenus ou s'ils ne sont pas maintenus dans ces fonctions.

\* \* \*

#### **A propos de Carbone Lorraine ([www.carbonelorraine.com](http://www.carbonelorraine.com))**

Leader mondial des solutions en graphite et des composants électriques, Carbone Lorraine est spécialisé dans la mise en œuvre de matériaux de haute technologie dans des environnements industriels exigeants et dans le développement de systèmes essentiels au bon fonctionnement du moteur et à la protection des équipements électriques. Avec plus de 85 % de ses ventes réalisées à l'international, le Groupe occupe des positions de leadership dans tous ses métiers.

Systèmes et Matériaux Avancés : - N°1 mondial en équipements anticorrosion en graphite  
- N°2 mondial en applications haute température du graphite isostatique

Applications Electriques : - N°1 mondial en balais pour moteurs électriques

Protection Electrique : - N°1 mondial en fusibles pour semi-conducteurs de puissance  
-N°2 mondial en fusibles industriels

Le Groupe est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris et fait partie des indices CAC Allshares, CAC Mid100, SBF120 et Next 150.

#### **A propos d'AXA Private Equity ([www.axaprivateequity.fr](http://www.axaprivateequity.fr))**

AXA Private Equity, filiale d'AXA Investment Managers, est un des leaders mondiaux du capital investissement. La société offre à ses partenaires un large choix de fonds à travers une gamme complète de classes d'actifs : LBO, Capital Développement, Capital Risque, Co-

Investissement, Infrastructure, Mezzanine, Fonds de Fonds primaires, early secondaires et secondaires.

AXA Private Equity gère et conseille plus de 22 milliards de dollars pour le compte des plus importants investisseurs internationaux. Avec des bureaux à Paris, Francfort, Londres, Milan, New York et Singapour, AXA Private Equity se distingue par l'expertise de ses équipes et son implantation internationale. Elle met en œuvre au quotidien son exigence de transparence, de performance et de rentabilité durable.

**Contact Investisseurs & Analystes Carbone Lorraine**

Sébastien Desarbres  
Direction des Relations Investisseurs  
Tél.: +33 (0)1 46 91 54 49  
dri@carbonelorraine.com

**Contact Presse Carbone Lorraine**

Publicis Consultants  
Vilizara Lazarova - +33 (0)1 44 43 74 81  
vilizara.lazarova@consultants.publicis.fr

**Contact Presse AXA Private Equity**

Image 7 - +33 (0)1 53 70 74 70  
Catherine Gros [catherine.gros@image7.fr](mailto:catherine.gros@image7.fr) – Flore Larger – [flarger@Image7.fr](mailto:flarger@Image7.fr)